Image not found or type unknown

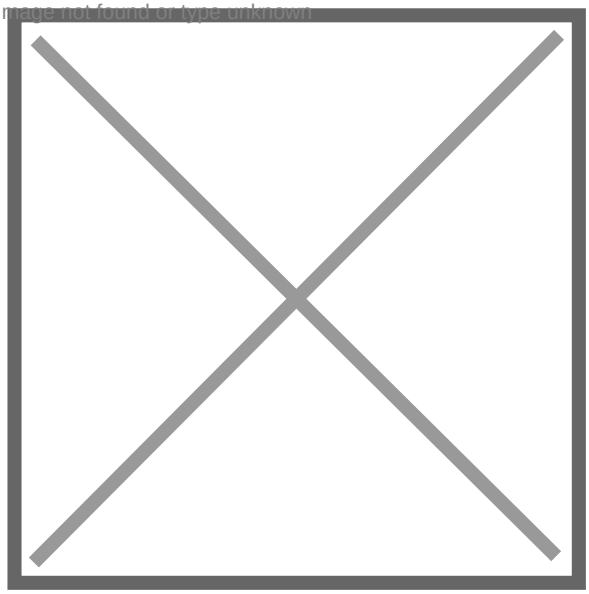

Compteur électrique indivision locataire

Par **jalouse**, le **31/07/2017** à **20:16**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

j ai racheté un appartement qui avait été délotté pour en faire des studios. La répartition n'ayant été faite par le propriétaire précedent,(promoteur disparu dans la nature).
Je me retrouve a payer payer l'électricité pour les trois studios voisins alors que je ne suis propriétaire que d' un.

Les 4 studios sont occupés par des locataires, j'ai dont voulu faire couper l'électricité pour arrêter de payer pour tout le monde depuis 2015.
Or mon locataire menace de porter plainte pour logement indécent. C'est pourtant à lui de mettre le compteur à son nom, toutefois l'Agence de location me rembourse sa facture électrique.
L'agence de location me menace également, il me semble que c'était à elle de s'occuper de mettre la facture au NOM du locataire.
Que puis-je faire pour arrêter de payer pour tout le monde.

MERCI marque de politesse[smile4]

Par **amajuris**, le **01/08/2017** à **10:38**

bonjour,
si ce sont les locations vides, chaque logement doit avoir son propre contrat de fourniture d'électricité donc chaque logement doit être équipé d'un compteur électrique géré par le distributeur d'électricité permettant la facturation par le fournisseur choisi par chaque locataire.

l'agence doit savoir cela, il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires pour être dans la légalité.
salutations

Par **Lag0**, le **01/08/2017** à **11:59**

Bonjour,
[citation]il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires pour être dans la légalité.
[/citation]
Qui ça ? L'agence ? Bah non...
C'est au propriétaire de voir ça !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés